



PROE
Programme régional océanien
de l'environnement



10e conférence du Pacifique insulaire

**CONSERVATION DE LA NATURE
ET AIRES PROTÉGÉES**

Agir pour la nature et la résilience du Pacifique

APPEL D'OFFRES

PAYSAGE CULTUREL TAPUTAPUATEA SENSIBILISATION

Dossier: AP/2/18/17
Date: 13 juillet 2020
À: Agence de communication, bureaux d'études, consultant
De : Dominic Sadler, Coordinateur Espèces Envahissantes

Objet : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en œuvre d'un plan de sensibilisation de la population locale des communes associées de Ōpōa et de Puohine, aux Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) et à l'importance de la conservation de la flore patrimoniale du Paysage Culturel Taputapuātea, Raiatea, Iles-Sous-Le-Vent, Polynésie française.

1. Contexte

- 1.1. Le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) est une organisation intergouvernementale chargée de promouvoir la coopération régionale au sein des pays et territoires du Pacifique afin de protéger l'environnement et d'assurer un développement durable. Il assure la mise en œuvre du programme PROTEGE avec la CPS.
- 1.2. Le PROE aborde les problématiques environnementales auxquelles fait face le Pacifique guidé par 4 principes. Ces principes guident tous les aspects de notre travail :
 - Nous accordons de la valeur à l'environnement
 - Nous accordons de la valeur aux personnes
 - Nous accordons de la valeur à une prestation de services de haute qualité et ciblée
 - Nous accordons de la valeur à l'intégrité
- 1.3. Pour plus d'information, visitez www.sprep.org

2. Spécifications : éléments requis

- 2.1. Le PROE procède à un appel d'offres auprès de prestataires qualifiés pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin de sensibiliser la population locale des communes associées de Ōpōa et de Puohine, aux Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) et à l'importance de la conservation de la flore patrimoniale du Paysage Culturel Taputapuātea sis à Raiatea.
- 2.2. Le candidat devra fournir une offre technique et financière répondant au cahier des charges (Annexe 1) au plus tard le **14 août** 2020
- 2.3. La nature et la portée des activités est visée dans le cahier des charge (annexe 1)



3. Conditions : information aux candidats

3.1. Afin d'être considéré pour cet appel d'offre, les candidats doivent respecter les conditions suivantes :

- Fournir leurs qualifications professionnelles et expériences pertinentes (Fournir au moins 3 références)
- Avoir une expérience significative dans le domaine de la communication, de la sensibilisation et de la réglementation associée en Polynésie française
- Doit être en mesure de travailler légalement en Polynésie française pour la durée de la prestation.
- Compléter le **formulaire de soumission d'offres** – (veuillez noter que vous êtes tenu de remplir toutes les cases du formulaire, en particulier la déclaration démontrant que vous répondez aux critères de sélection – NE PAS nous référer à votre CV ou votre offre technique. Si ceci n'est pas respecté, votre offre ne sera pas considérée).
- Maîtrise parfaite de la langue française

4. Instruction de soumission d'offres

4.1. La documentation fournie doit démontrer que le candidat satisfait les conditions ci-dessus et est en capacité de répondre aux spécifications et calendrier. La documentation doit également inclure des exemples permettant de répondre aux critères de sélection.

4.2. La documentation doit représenter l'entièreté de l'offre : la méthodologie, le(s) intervenants (leurs compétences et CV), calendrier et le coût.

4.3. Une proposition technique contenant le détail des activités permettant de répondre aux attentes décrite dans le cahier des charges (annexe 1)

4.4. L'offre doit être présentée en Euro (EUR) et Franc Pacifique (XPF TTC)

4.5. L'offre doit rester valide pour une durée de 90 jours après la date de soumission

4.6. Le candidat doit solliciter un accusé de réception de l'offre.

5. Questions de clarifications

5.1. Toutes demandes de précisions/clarifications de l'offre doivent être soumises par email à Maraea Pogi (maraeap@sprep.org) et Dominic Sadler (dominics@sprep.org) avant le 03 août 2020. Un résumé des questions reçues et les réponses associées sera disponible sur le site internet du PROE (www.sprep.org/tender) au plus tard le 05 août 2020.



6. Critères d'évaluation

- 6.1. Le PROE en association avec la Direction de l'Environnement (DIREN) et la Direction de la culture et du patrimoine (DCP) de Polynésie française sélectionneront un candidat sur la base de la documentation fournie. Celle-ci devra démontrer que l'offre présente le meilleur rapport qualité-prix à partir des critères suivants :
- i. Expérience du candidat dans la communication et la sensibilisation (10 points)
 - ii. Profil de l'équipe, les moyens matériels proposés, et la disponibilité des opérateurs sur site (10 points)
 - iii. Connaissance et expériences obligatoires en Polynésie française et de préférence à Raiatea, Iles-Sous-le-Vent (10 points)
 - iv. Qualité de la proposition technique (40 points)
 - v. Prise en compte du schéma d'intervention RSE de PROTEGE (10 points)
 - vi. Offre de prix (20 points)

7. Délais

- 7.1. Les offres doivent être soumises au plus tard le 14 août, minuit (heure d'Apia, Samoa).
- 7.2. Les offres soumises hors délais ne seront pas considérées
- 7.3. Veuillez transmettre votre offre, clairement identifiée comme « TENDER : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en œuvre d'un plan de sensibilisation de la population locale des communes associées de Ōpōa et de Puohine, aux Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), Raiatea, Iles-Sous-Le-Vent, Polynésie française. » par un des biais suivants :

Envoi postal: SPREP
Attention: Procurement Officer
PO Box 240
Apia, SAMOA

Email: tenders@sprep.org (OPTION RECOMMANDÉE)

Fax: 685 20231

En personne: Déposé en personne dans la boîte "tender" située à la réception du PROE, Vailima, Samoa.

Le PROE se réserve le droit de rejeter toute offre et l'offre proposant le prix le plus bas ne sera pas nécessairement retenue



CAHIER DES CHARGES Paysage Culturel Taputapuātea

OBJET : Assistance à Maîtrise d’Ouvrage de la Direction de l’Environnement (DIREN) et de la Direction de la Culture (DCP) pour la mise en œuvre d’un plan de sensibilisation de la population locale des communes associées de Ōpōa et de Puohine, aux Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) et à l’importance de la conservation de la flore patrimoniale du Paysage Culturel Taputapuātea, Raiatea, Iles-Sous-Le-Vent, Polynésie française.

1. CONTEXTE DU PROJET (de gestion des EEE du Paysage Culturel Taputapuātea - PCT)

Le Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes (PROTEGE) vise à promouvoir un développement économique durable et résilient face au changement climatique au sein des Pays et Territoires d’Outre-Mer européens du Pacifique (PTOM). Il s’appuie sur la mise en place d’une gestion intégrée et durable des ressources naturelles renouvelables et des filières économiques, ainsi que sur le renforcement de la protection et de la résilience des écosystèmes. Le projet est financé par l’Union européenne via le 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED).

Une des thématiques de PROTEGE concerne la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) dont la coordination et le suivi sont réalisés par le Programme Régional Océanien pour l’Environnement (PROE) basé à Apia-Samoa, en partenariat avec la Communauté du Pacifique (CPS) basée à Nouméa-Nouvelle Calédonie.

La gestion des EEE dans le cadre de PROTEGE se matérialise selon deux axes :

- La mise en place d’opérations d’éradication et de gestion des EEE et le choix de sites prioritaires dans les territoires ;
- La mise en place de dispositifs de suivi et de contrôle des mesures de gestion des EEE et des milieux terrestres.

En Polynésie française, le Paysage Culturel Taputapuātea (PCT), inscrit sur la liste Patrimoine mondial de l’UNESCO, –a été retenu pour la mise en œuvre de ces deux axes. A ce titre, un partenariat a été établi entre la Direction de la Culture et du Patrimoine (DCP), gestionnaire du site PCT, et la Direction de l’environnement (DIREN), chef de file de PROTEGE sur la thématique EEE. L’objectif commun de ces deux instances vise à mettre en œuvre un plan de contrôle des EEE en milieu terrestre et réaliser des actions de préservation du PCT, telles que prévues dans le plan de gestion du site UNESCO.

Préalablement à toute action de terrain et de manière continue durant deux (2) années, il est souhaité la mise en œuvre d’actions de sensibilisation relatives au projet.

2. DESCRIPTION DU PROJET

L’objectif est de sensibiliser la population locale de Raiatea, en particulier celle de Opoa et Puohine à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes terrestres et à l’importance de conserver des espèces végétales d’introduction polynésienne, indigène ou endémique du

Paysage Culturel Taputapuātea (PCT). Ce premier travail s'appuiera sur les éléments de contexte lié au programme PROTEGE et visera les trois (3) sous-objectifs suivants :

- Faire adhérer et responsabiliser la population locale par rapport à la gestion des EEE ;
- Sensibiliser et impliquer la population locale dans la mise en place d'actions de contrôle des EEE et de conservation/restauration d'espèces végétales indigènes, d'introduction polynésienne et endémiques sur les sites d'actions prioritaires du PCT ;
- Appuyer l'équipe PROTEGE/DCP/DIREN dans la communication sur les actions conduites en matière de lutte contre les espèces envahissantes au sein du PCT.

Ainsi, les résultats attendus de cette action de sensibilisation sont les suivants :

- La population locale dispose de l'ensemble des connaissances nécessaires pour comprendre/adhérer/accepter les futures actions de contrôle des EEE et de conservation/restauration des plantes indigènes, d'introduction polynésienne ou endémiques sur les sites d'actions prioritaires du PCT.
- La population locale est parfaitement au courant des actions conduites dans le cadre du programme PROTEGE pour lutter contre les espèces envahissantes terrestres.
- La population locale connaît les principales EEE du PCT et les bons gestes pour éradiquer et limiter la prolifération des EEE ;



Figure 1 : Périmètre d'action de sensibilisation aux EEE du Paysage Culturel de Taputapuātea (source : Tefenua)

3. LIVRABLES ATTENDUS

a. Le plan de sensibilisation

Le plan de sensibilisation devra inclure notamment :

- les objectifs et sous-objectifs éventuels,
- la qualification et quantification du public cible,
- l'élaboration des messages clés,

- l'établissement de la méthode, des outils et canaux de communication adaptés,
- une proposition de calendrier de réalisation.

La sensibilisation s'articulera autour des thèmes suivants : la biodiversité du PCT, les espèces envahissantes, leurs impacts et menaces pour le PCT.

L'ensemble du plan de sensibilisation devra obtenir la validation du commanditaire avant de passer à la phase de mise en œuvre.

Le délai maximum prévu pour la réalisation du plan de sensibilisation est de deux (2) mois après la signature du contrat, hors temps de validation.

b. La création des supports pédagogiques et de communication

Une fois le plan de sensibilisation établi, le prestataire devra créer des supports pédagogiques et de communication adaptés aux publics visés du PCT. Ces supports devront être créés en langue française et tahitienne. Il pourra s'agir de :

- Brochures et/ou dépliants
- Supports numériques (power point, photographie, tableau, etc.)
- Supports vidéo
- Supports vivants montrant les principales EEE végétales terrestres du PCT
- Supports vivants montrant des espèces végétales à sauvegarder et à restaurer
- Ou tout autre support que le prestataire jugera bon de présenter, etc.

Ceux-ci devront suivre la charte graphique imposée par le programme PROTEGE et seront soumis à validation du commanditaire avant leur mise en production.

L'impression de ces supports ne relève pas de cette prestation.

Le délai prévu pour la création des supports pédagogiques est de quatre (4) mois hors temps de validation.

c. Réalisation des campagnes de sensibilisation

Les campagnes de sensibilisation-devront se dérouler durant une période d'un an et demi au moyen de relais qui devront être autant que possible recrutés localement.

Il sera demandé la réalisation à minima de :

- 3 réunions publiques ;
- 6 présentations dans des établissements scolaires ;
- 10 ateliers participatifs.

Pour chacune de ces réalisations, un minimum de 5 photos haute définition devra être transmis.

Lors des campagnes de sensibilisation, le prestataire devra élaborer avec la population locale et de manière participative une « liste d'espèces végétales prioritaires à conserver » et une « liste des espèces exotiques envahissantes à éliminer en priorité » ;

Enfin, lors de ces campagnes, le prestataire devra également repérer des candidats potentiels pour participer à des formations aux métiers de bûcheron, entretien des espaces vert, horticulteur et pépiniériste ;

Après chaque activité, un rapportage devra être effectué selon un format à convenir avec le commanditaire (date, lieu, nombres de personnes rencontrées, questions fréquemment posées, RSE...) ;

Un rapportage semestriel selon le calendrier visé dans la section 6 et un format à convenir avec le commanditaire devra être effectué.

4. CALENDRIER SOUHAITÉ DE MISE EN ŒUVRE

SENSIBILISATION DE LA POPULATION LOCALE		2020		2021				2022						
		T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
1.	Elaboration du plan de sensibilisation													
2.	Création et adaptation des supports de communication													
3.	Réalisation des campagnes de sensibilisation et communication													

5. PILOTAGE DE L'OPERATION

Le contrat est signé entre le PROE et le prestataire dans le cadre de la mise en œuvre de l'action « Sensibilisation de la population locale aux EEE et à l'importance de la conservation de la flore patrimoniale de gestion des EEE du PCT » financé par l'Union européenne via le projet PROTEGE. L'ensemble des livrables sera validé par un groupe de validation composé de PROE/CPS/DIREN/DCP.

L'encadrement du candidat est assuré à Raiatea par la DIREN et la DCP qui sont les services référents du Pays représentés sur le site du Paysage Culturel Taputapuātea.

6. OBLIGATIONS DU CANDIDAT

Les obligations du candidat retenu sont les suivantes :

- Il s'engage à œuvrer en étroite collaboration avec la DIREN et la DCP et à se conformer à leurs orientations et recommandations. En contrepartie, les directions du Pays s'engagent à fournir tout document pouvant faciliter la bonne mise en œuvre de l'opération ;
- Il est responsable de la réalisation des travaux tels qu'ils sont définis par le présent cahier des charges ;
- Il travaille uniquement sur le(s) zone(s) définie(s) au §.2 et dans le respect du contexte culturel particulier du PCT ;
- Il prend en compte les interactions sociales et culturelles du site, ainsi que les acteurs institutionnels et civils dans la mise en œuvre de l'opération ;

Il fournira à la DIREN, la DCP et au PROE des rapports d'état d'avancement sur la base du calendrier ci-dessous

- Le prestataire retenu devra fournir ses services dans la mesure du possible dans le respect des valeurs et du Code de Conduite du PROE (https://www.sprep.org/attachments/Publications/Corporate_Documents/sprep-organisational-values-code-of-conduct.pdf)

30 décembre 2020	Rapport d'état d'avancement 1
1 ^{er} juillet 2021	Rapport d'état d'avancement 2
30 décembre 2021	Rapport d'état d'avancement 3
1 ^{er} juillet 2022	Rapport d'état d'avancement 4

7. CONSTITUTION ET ANALYSE DES OFFRES

L'offre du candidat se compose d'une offre technique et d'une offre financière, dont les modalités sont précisées ci-après.

L'analyse des offres est réalisée dans un délai d'un mois à partir du terme de la date limite de remise des propositions d'offres.

La pondération de chaque offre retenue recevra une notation par point.

A l'issue de ce délai d'analyse, les notes finales des offres seront remises à chaque candidat en précisant si celui-ci a été retenu ou pas.

a. Modalités de l'offre technique

L'offre technique doit notamment comporter les éléments suivants :

- **Les capacités techniques et professionnelles**, le candidat exposera les éléments qui déterminent ses capacités techniques et professionnelles en prenant compte les critères suivants :
 - ✓ Moyens humains (références et réalisation du candidat dans le domaine, compétences en lien avec les domaines et thématiques abordées, présentation des intervenants et de leur connaissance du contexte spécifique du PCT) ;
 - ✓ Moyens matériels (description des moyens affectés à chaque intervenant).

- **La méthodologie de réalisation et de suivi des opérations**, le candidat exposera les éléments suivants qui prennent en compte sa méthode d'approche, son organisation et le suivi des opérations :
 - ✓ Méthodes de réalisation (plan d'action, calendrier d'exécution avec le phasage ainsi que les disponibilités d'intervention, etc.) ;
 - ✓ Méthodes de suivi (documents de synthèse des opérations, checklist des analyses et résultats attendus et/ou obtenus, etc.)

- **La démarche RSE du candidat**, le candidat exposera sa démarche qui devra tenir compte du cadre d'intervention RSE de PROTEGE **fourni en annexe**.
Des actions sont fournies à titre d'exemple ci-dessous :
 - ✓ Optimiser les déplacements en avion afin de limiter les émissions de GES ;

- ✓ Dans le cas de l'organisation de repas/buffet, faire la promotion d'une alimentation et de boissons saines ainsi que la promotion des produits locaux ;
- ✓ Eviter ou réduire l'usage de plastique durant l'ensemble de la prestation ;
- ✓ Favoriser l'inclusion sociale et culturelle des communautés locales.

NB : Le candidat pourra joindre tout élément et information complémentaires en lien avec le projet comme par exemple : des propositions techniques supplémentaires, des observations, remarques, etc.

b. Modalités de l'offre financière

Le candidat devra chiffrer précisément chaque poste de dépense, en lien avec son offre technique, afin d'évaluer la pertinence du financement vis-à-vis du projet et des résultats attendus.

Le prix n'est pas l'unique critère d'attribution du présent marché (cf. tableau de pondération des critères de sélection).

L'offre de prix la plus avantageuse signifie le prix le plus bas. Cependant, le rapport qualité / prix est important, autrement dit le chiffrage des moyens doit être à la hauteur du bon déroulement de la mise en œuvre des opérations.

Il est souligné que toute proposition d'offre de prix variable sera rejetée.

c. Evaluation des offres techniques et financières

Les critères d'analyse sont notés de la manière suivante (cf. tableau ci-après) :

- **Offre technique = 80 points**
 - ✓ 30 points pour « Les capacités techniques et professionnelles »
 - ✓ 40 points pour « La méthodologie de réalisation et de suivi des opérations »
 - ✓ 10 points pour « La démarche RSE du candidat »
- **Offre financière = 20 points**

La note finale sera égale au cumul des notes de chaque critère.

Le candidat qui obtiendra la note la plus élevée sur **100 points** se verra attribuer le marché.

Pour le prix, on attribue la note de **20 points** au candidat proposant le prix le plus bas (exception faite des offres inappropriées, irrégulières, inacceptables ou anormalement basses) puis on applique la formule suivante pour calculer la note N des autres candidats :

$$N = 20 \times \frac{\text{Prix le plus bas}}{\text{Prix du candidat}}$$

Tableau 1 : Pondération des critères de sélection

	CRITERES	SOUS-CRITERES	BAREME
OFFRE TECHNIQUE (80 points)	Capacités techniques et professionnelles	Expérience du candidat dans la communication et la sensibilisation	10
		Profils de l'équipe, les moyens matériels proposés et la disponibilité des intervenants sur le site	10
		Connaissance et expériences obligatoires en Polynésie française et de préférence à Raiatea, Iles-Sous-le-Vent	10
	Méthodologie de réalisation et de suivi	Qualité de la proposition technique	40
	Démarche RSE du candidat	Prise en compte du schéma d'intervention RSE de PROTEGE	10
OFFRE FINANCIERE (20 points)	PRIX (rapport qualité/prix) selon le calcul détaillé ci-dessus		20
TOTAL			100

8. PAIEMENT

Le candidat retenu sera rémunéré sur la base de ses offres techniques et financières.

Une première tranche de 30% sera versée à la signature du contrat entre le candidat retenu et le PROE.

Un calendrier de versement pour les 70% restant sera établi lors de la contractualisation.